

CESER de Bourgogne-Franche-Comté
Séance plénière du 28 mars 2017
Rapport 4-7, sur les points Visio-services.
Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT,

La CGT rappelle que lors de la mise en place de points visio-services en Franche Comté, elle avait pointé la nécessité que tous les citoyens puissent avoir un accès amélioré aux services publics.

La CGT n'est pas opposée au principe de points visio-services, s'ils viennent en complément d'autres points d'accueil physiques, ou s'ils permettent d'apporter un service là où la présence humaine a été supprimée, ou encore pour apporter un service inexistant actuellement.

Mais ce type de dispositif ne doit pas servir à justifier la fermeture de services publics de proximité.

Lors de la séance plénière du CESER du 10 janvier dernier, sur ce sujet, nous avons demandé d'une part d'avoir la connaissance des lieux d'implantations des futurs points visio-services envisagés ; d'autre part d'avoir un bilan des 15 points visio-services en place depuis 5 ans en Franche Comté, d'autant plus que nous avons quelques retours plutôt négatifs.

A ce jour, nous n'avons toujours pas connaissance de ce bilan, ce que nous regrettons.

Pour autant, nous constatons que l'exécutif envisage d'adosser les points Visio services aux MSAP (Maisons de Services Au Public), ce qui nous paraît cohérent, afin de ne pas faire de doublon, et cela même si nous pourrions formuler un certain nombre de réserves à propos de ces MSAP.

L'avis pointe un certain nombre de critiques, et la CGT votera l'avis.